

Zeitschrift:	Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber:	Schweizerischer Zivilschutzverband
Band:	21 (1974)
Heft:	9
Artikel:	Etat de la protection civile dans le canton de Berne : rapport de gestion de l'Office cantonal de la protection civile pour l'année 1973
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-366070

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Etat de la protection civile dans le canton de Berne

Rapport de gestion de l'Office cantonal de la protection civile pour l'année 1973

1. Personnel

Au 31 décembre 1973, l'effectif du personnel était de 42 personnes.

2. Prescriptions fédérales sur les contrôles et mise sur pied

En vertu de l'ordonnance fédérale du 12 avril 1972 sur les contrôles dans la protection civile, les représentants des 491 communes du canton de Berne ont été initiés aux contrôles, au cours de 11 rapports cantonaux de deux jours. Le 31 décembre 1973, la plupart des communes avaient terminé leurs travaux administratifs. Des contrôles seront encore effectués dans les communes n'étant pas encore astreintes à ce jour. La mise sur pied de la protection civile a fait l'objet de 4 rapports au cours desquels les chefs locaux des 149 communes astreintes ont été instruits.

3. Instruction

3.1 Centre cantonal d'instruction

Après la mise en service, le 15 août 1972, du Centre cantonal d'instruction de protection civile à Lyss-Kappelen, le bâtiment a été inauguré le 31 octobre 1973, et nous avons officiellement pris possession des installations.

3.2 Centres régionaux d'instruction

Pour les centres régionaux d'instruction d'Aarwangen, de Bätterkinden, de Berne, de Büren-sur-l'Aar, de Laufon, de Meiringen, d'Ostermundigen, de Spiez et de Thoune-Allmendingen, les travaux sont terminés et les bâtiments en service. Les centres de Biel-Orpond, Lützelflüh et Tramelan, dont les travaux ne sont pas encore terminés, sont provisoirement mis en service. Les centres d'instruction de Köniz et de Zweisimmen sont à l'état de projet et en voie d'exécution.

3.3 Cours régionaux et communaux

480 cours, exercices et rapports ont permis la formation de 20 400 personnes pendant 1600 jours au total, ce qui correspond à 54 000 journées/participants.

3.4 Cours cantonaux

L'Office de la protection civile a organisé 50 cours, exercices et rapports, ce qui a permis à 2236 personnes d'acquérir une formation de base ou de perfectionner leurs connaissances.

3.5 Cours fédéraux

L'Office fédéral de la protection civile a instruit 406 personnes en qualité de chefs locaux, chefs des organismes de protection d'établissements, cadres des services renseignements, alarme et transmissions, protection atomique et instructeurs cantonaux.

4. Commission cantonale de visite sanitaire

41 personnes astreintes à la protection civile ont passé la visite médicale devant la commission cantonale de visite sanitaire à Thoune et à Berne, au cours de deux journées. Dix-neuf des personnes convoquées ont été déclarées inaptes au service de la protection civile.

5. Matériel

Avec l'attribution de matériel de l'année 1973, toutes les communes du canton astreintes à la protection civile auront

reçu environ le 90 % de leur dotation totale une fois que l'Office fédéral de la protection civile aura terminé ses livraisons.

6. Organismes de protection d'établissements

Etablissements astreints à former des organismes de protection au 31 décembre 1973: 380, dont 160 établissements avec services et 220 avec des formations de l'importance des gardes d'immeubles.

En octobre 1973, huit rapports ont de nouveau permis aux chefs des organismes de protection d'établissements d'être instruits en détail au point de vue du personnel et du matériel sur les répercussions de la conception de la protection civile 1971.

7. Alarme et transmission

En 1973, il a été installés 33 sirènes; les installations suivantes ont été équipées de matériel de transmission:

Postes de commandement locaux	7
Poste de commandement de quartiers	1
Installations du service sanitaire	10
Postes d'attente	6
Postes de commandement des organismes de protection d'établissements	4

8. Dépenses

Les dépenses des dix dernières années concernant l'organisation, le personnel et le matériel nécessaires au développement de la protection civile sont les suivantes:

Année	Cours cantonaux et rapports (réduction faite des subventions fédérales de 60%) Fr.	Subventions aux communes et aux établissements pour les cours et l'acquisition de matériel Fr.	Subventions aux
			Total Fr.
1964	8 084	10 034	18 118
1965	9 641	61 327	70 968
1966	15 280	425 135	440 415
1967	133 791	302 165	435 956
1968	34 880	998 877	1 033 757
1969	139 921	1 171 496	1 311 417
1970	71 488	795 573	867 061
1971	166 450	577 000	743 450
1972	183 560	1 099 510	1 283 070
1973	197 150	1 599 786	1 796 936

9. Constructions

Le tableau ci-après renseigne sur le développement des constructions de protection civile.

Année	Projets d'abris présentés	Subventions cantonales promises Fr.	Projets d'abris réglés	Subventions cantonales versées Fr.
			Projets d'abris réglés	Subventions cantonales versées Fr.
1964	1 373	4 371 918	1 165	1 073 086
1965	1 459	5 558 313	1 202	1 250 706
1966	1 575	7 031 983	1 379	2 720 174
1967	1 966	8 569 558	1 394	2 724 727
1968	1 802	10 467 398	1 396	4 469 705
1969	2 086	7 113 708	1 004	3 270 806
1970	2 036	6 833 394	1 336	4 455 224
1971	2 030	11 044 821	1 160	4 434 845
1972	2 496	12 494 067	1 632	8 132 909
1973	2 095	7 548 826	1 858	10 451 696

34 162 projets de construction d'abris ont été approuvés de 1950 à fin 1973. Le montant total des subventions accordées s'élevait à 90 797 069 francs.

Un fait à relever est que lors de l'examen approfondi, en 1973, de 2160 décomptes d'abris, quelque 4 000 000 francs ont été biffés, s'agissant de positions ne donnant pas droit à la subvention. Pour une moyenne de 75% en subventions devant être versées par la Confédération, le canton et les communes, cela représente une économie de près de 3 000 000 francs pour les pouvoirs publics.

De 1950 à fin 1973, l'office a réceptionné 24 039 abris, et le canton a versé au total 47 645 450 francs. Si l'on tient compte des subventions promises pour des projets qui n'ont pas encore été exécutés et des cas dont les frais effectifs furent inférieurs au devis, les engagements du canton s'élèvent à 36 933 383 francs.

Avec une capacité moyenne de 25 personnes par abri, notre canton est en mesure d'assurer la protection de 605 400 personnes environ, soit 61,5 % de la population bernoise.

Zivilschutz
Protection civile
Protezione civile
Protección civil
emag norm
emag norm

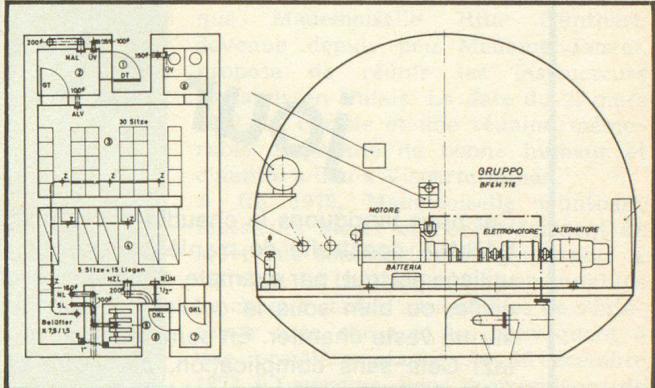
8213 Neunkirch

Gestelle
Schränke
Tische
Stühle
Tanks
Garderoben
Pulte
Betten
Prospekt Z 09
verlangen

Telefon 053-6 14 81

Heer

**Das Beste an einem
Luftschutzbunker ist,
dass man ihn nicht
braucht.**



Schutzbauten werden für den Ernstfall erstellt. Sie sind so eingerichtet, dass oft Hunderte von Menschen darin überleben können. Aber all die komplizierten und wahrscheinlich lebensrettenden Motoren, Geräte und Pumpen erfüllen nur solange ihren Dienst, als die Stromversorgung gesichert ist. Was nun, wenn dieser Strom von außen ausfällt? Jetzt zeigt sich, wie wichtig es war, die richtige Elektro-Zentrale einzuplanen. Denn jetzt sind Menschenleben abhängig vom einwandfreien Funktionieren aller Maschinen und Einrichtungen.

Das Zweitbeste an einem Luftschutzbunker muss also seine Notstromgruppe sein. Für den Fall, dass man ihn doch einmal brauchen müsste. Wir von Strüver haben das nötige Know-how. Wir helfen schon bei der Planung mit. Und wir liefern die Notversorgungs-Einrichtungen genau auf Ihre Bedürfnisse zugeschnitten. Denn vorsorgen ist besser als nicht mehr heilen können.

STRÜVER für mehr Sicherheit.
Ad. Strüver KG, Aggregatebau, 2 Hamburg 61

Zuständig in Ihrem Gebiet:

J.J. Prey, Ingenieurbüro,
8048 Zürich,
Saumackerstrasse 14,
Telefon: 01/62 91 33
Teleg.: Preyelektro, Telex: 52981

STRÜVER

Coupon

Z 6

Wir sind uns unserer Verantwortung bewusst.

- Bitte senden Sie uns Unterlagen.
 Bitte rufen Sie uns an, damit wir uns treffen können.

Name:

Vorname:

in Stellung bei:

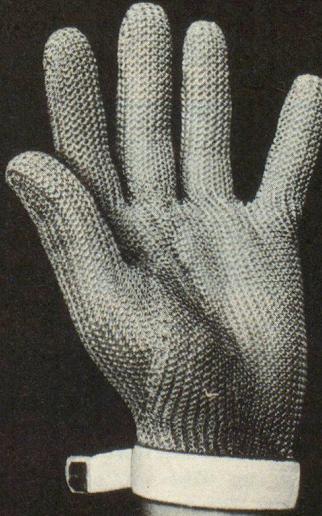
Strasse:

PLZ/Ort:

Vorname:

Telefon:

**Finger und Hände
wachsen
nicht nach !**



Handschuhe mit
geschweißten
Maschen, vernickelt,
Nylon-Schließbänder
2 Finger, 3 Finger
und 5 Finger.

Finger und Hände
sind unersetzlich
Handschuhe aus
Metallgliedern bieten
maximalen Schutz

Unterlagen
auf Anfrage bei :

METAL CHAINEX

30, rue de Gramont
F 75002 Paris
Tél. : 742-07-41
Télex : 22490-F